

PAC d'été

PAR ET POUR les jeunes de 12 ans

Du 25 juin au 15 août 2025



**GUIDE DU
PARENT**

TABLE DES MATIÈRES

Procédures	3
Service d'accueil	3
Camp de jour	3
Autorisation de départ	3
Frais de retard	4
Absence, retard ou départ hâtif	4
Médicaments, allergies, maladie, poux	4
À faire avant le début du camp	5
Spécificités et matériel nécessaire	5
Code de vie	6
Piscines et pataugeoires	8
Autorisation d'agir – soins d'urgence	8
Calendrier	9
Horaire du camp de jour	9
Tarifs et frais	9
Rabais	10
Description du PAC	10
Les grandes sorties	10
Service d'accueil	11
Communication	11
Nous joindre	11
Politique de modification, annulation et de remboursement	12
Dates d'inscription	13
Rencontre des parents	13

Chers parents,

Vous trouverez dans ce guide une foule d'informations utiles et pratiques à propos du camp de jour du CCSE Maisonneuve.

PROCÉDURES DU SERVICE D'ACCUEIL

L'arrivée et le départ

- Pour les enfants inscrits au service de d'accueil, vous devrez venir reconduire votre enfant à la réception à l'intérieur du CCSE entre 7h et 8h45.
- Vous devez venir le chercher entre 16h15 et 18h à la réception à l'intérieur du CCSE.
- Par mesure de sécurité, vous devrez présenter obligatoirement une pièce d'identité avec photo chaque jour pour récupérer l'enfant.

PROCÉDURES DU CAMP DE JOUR (sans le service d'accueil)

L'arrivée et le départ

- Pour les enfants qui ne sont pas inscrits au service d'accueil, votre enfant doit arriver à 9h et doit quitter à 16h. À l'extérieur dès 9h, les animateurs débutent le camp de jour avec la danse du matin pour dégourdir les petits comme les grands. Les parents doivent rester sur place durant la danse.
- Une fois la danse terminée, les animateurs se placeront en ligne et afficheront leur nom sur une pancarte pour s'identifier.
- Vous pourrez venir porter directement votre enfant devant son animateur et donner sa présence.
- À la fin de la journée, le même point de rassemblement sera fait entre 15h45 à 16h à l'extérieur.
- Par mesure de sécurité, vous devrez présenter obligatoirement une pièce d'identité avec photo chaque jour pour récupérer l'enfant.

PERSONNES AUTORISÉES

Vous devez indiquer les personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Vous devez le faire dans votre compte en ligne ou en personne à la réception, avant le début du camp. Veuillez noter que la pièce d'identité est requise à tous les jours afin de favoriser la sécurité de votre enfant et celle des autres. Nous vous demandons donc d'être compréhensif et de respecter les règles. De plus, en raison du grand nombre d'enfants inscrits au camp et considérant que plusieurs parents viennent les récupérer lors des heures du service d'accueil, un certain délai peut être observé. Nous vous prions d'être indulgents. Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous encourageons à conserver une pièce d'identité dans votre poche en tout temps ou en photo sur votre cellulaire.

- Vérifiez que les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont inscrites au dossier.
- Assurez-vous de faire les ajouts nécessaires.
- N'oubliez pas de mentionner à toutes ces personnes qu'elles doivent montrer une pièce d'identité avec photo pour pouvoir quitter avec l'enfant.

FRAIS DE RETARD

Service d'accueil

Si vous venez chercher votre enfant après 18h, des frais de 10\$ vous seront chargés. Après 18h15, 1\$ de plus par minute de retard vous sera chargé.

Camp de jour

Si vous venez chercher votre enfant après 16h, des frais de 10\$ vous seront chargés. Après 16h15, 1\$ de plus par minute de retard vous sera chargé. **Notez que ces frais supplémentaires seront ajoutés à votre compte en ligne et devront être acquittés avant le lendemain, sous peine de refus d'admission de votre enfant.**

ABSENCE, RETARD OU DÉPART HÂTIF

Vous devez ABSOLUMENT signaler toute absence, retard planifié ou départ hâtif planifié de votre enfant, en téléphonant au 438 384-3332.

- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin du camp, vous devez absolument nous avertir un jour à l'avance. De cette façon, nous nous assurerons que votre enfant sera au bureau d'accueil à l'heure prévue.
- Les enfants qui peuvent quitter seuls doivent avoir en leur possession la « carte de départ autorisé ». Vous pouvez l'obtenir lors de la première journée de camp de votre enfant au bureau du camp de jour.

MÉDICAMENTS, ALLERGIES, MALADIE, POUX

- Remplissez le formulaire d'autorisation si votre enfant doit prendre des médicaments durant le camp de jour. Formulaire disponible au bureau du camp de jour.
- Remettez les médicaments bien identifiés au nom de votre enfant, avec l'horaire sur le contenant au responsable du camp lors de sa première journée.
- Les médicaments seront ensuite conservés dans un endroit barré en tout temps.
- Un membre de l'équipe de coordination s'assurera que le médicament soit donné à votre enfant chaque jour, selon l'horaire établi.
- Si votre enfant est capable de le prendre seul, vous devez tout de même remplir le formulaire pour que nous soyons au courant et nous remettre les médicaments en question.
- Si votre enfant a un auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen), assurez-vous qu'il l'ait sur lui en tout temps, sans quoi il devra retourner à la maison afin d'assurer sa sécurité.
- Assurez-vous d'avoir mis à jour les informations relatives à la santé de votre enfant dans votre dossier en ligne.
- N'hésitez pas à informer le responsable du camp de tout changement de l'état de santé de votre enfant.
- **L'enfant doit rester à la maison s'il présente les symptômes suivants** : Fièvre, diarrhée, vomissement, éruption cutanée, maladie infectieuse ou tout autre symptôme de virus.
- Afin de prévenir les épidémies de poux, attachez les cheveux de votre enfant et vérifiez régulièrement sa tête.
- **Si votre enfant a des poux**, avisez immédiatement le responsable du camp et gardez-le à la maison pour lui administrer un traitement. Votre enfant pourra alors revenir au camp 24h après le premier traitement.

À FAIRE AVANT LE DÉBUT DU CAMP

- Identifiez tous les objets et vêtements que votre enfant apportera au camp de jour.
- Assurez-vous de mettre votre dossier en ligne à jour. Des informations telles que les numéros de téléphone à joindre en cas d'urgence, l'adresse courriel, les particularités médicales et de santé, le nom des personnes autorisées à quitter avec votre enfant et vos informations pour les reçus d'impôts sont essentielles.
- Bien préparer votre enfant à un camp de jour (lavage de main fréquent, éviter les câlins, etc.)

SPÉCIFICITÉS ET MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Tous les jours votre enfant doit avoir dans son sac à dos :

- Souliers de course avec des bas ou sandales de sport à velcro.
- Tenue sportive et adaptée à la température (oui, nous pourrions jouer dehors même s'il pleut). Prévoir un imperméable ou un poncho.
- Chapeau ou casquette pour se protéger du soleil.
- Maillot de bain et serviette (même si ce n'est pas prévu à la programmation du jour)
- Crème solaire (pour le bien de nos planchers, idéalement en crème et non en vaporisateur)
- Vêtements de rechange incluant des sous-vêtements
- Médicaments identifiés (au besoin)
- Boîte à lunch : lunch froid, 2 collations, bouteille d'eau réutilisable et bloc réfrigérant (Icepak)

Interdiction : Il est défendu d'apporter au camp des objets personnels (jouets, cartes à jouer de toutes sortes, bijoux, cellulaire, tout objet dangereux ou contondant, etc.)

La crème solaire

Nous vous demandons d'appliquer la crème solaire à la maison le matin. D'autres moments dans la journée seront prévus pour en remettre, mais l'application du matin par les parents aide grandement. Notez que les enfants doivent appliquer eux-mêmes la crème solaire sous la supervision des animatrices et animateurs. Chaque enfant doit avoir sa propre crème solaire.

Les objets, vêtements et accessoires de grande valeur

Nous recommandons de ne pas permettre à votre enfant de venir au camp de jour avec des objets, vêtements ou accessoires qui ont une grande valeur (monétaire ou sentimentale). Le risque de perte est élevé puisque les groupes se déplacent beaucoup dans une journée et, bien que les animatrices et animateurs demeurent alertes, elles et ils ne voient pas tout le matériel des enfants. De plus, les activités ont lieu à l'extérieur et les objets pourraient se salir.

Les lunchs

Afin de fournir à votre enfant tout l'énergie nécessaire pour passer au travers de la journée, nous recommandons de lui offrir des lunchs variés et équilibrés. Voici un site Internet qui pourrait vous donner des idées! <http://www.tremplinsante.ca/recettes> Nous vous informons que les enfants n'ont pas accès au réfrigérateur ni au four à micro-ondes pour leurs lunchs. Cette mesure est mise en place pour garantir leur sécurité.

CODE DE VIE

RESPECT DES AUTRES

- Les enfants, les animatrices et animateurs, les parents et les responsables doivent faire preuve de respect les uns et les unes envers les autres en tout temps. Aucun langage ou comportement violent, menaçant ou irrespectueux envers autrui ne sera toléré.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Tout vol, vandalisme ou bris volontaire de matériel entraînera des sanctions et les parents pourraient devoir assumer les frais encourus.
- L'enfant doit contribuer à maintenir un environnement propre. Ex. : ramasser ses propres déchets et dégâts.

COMPORTEMENT INADÉQUAT

Les comportements suivants peuvent entraîner une expulsion :

- Violence verbale et physique et intimidation;
- Refus répétitif de respecter les consignes;
- Objets dangereux ou interdits;
- Bris intentionnel de matériel ou vandalisme;
- Langage vulgaire ou inacceptable;
- Fugue.

MESURES DISCIPLINAIRES

En cas de mauvaise conduite et/ou de non-respect des règlements, incluant les nouvelles consignes sanitaires en vigueur, les procédures suivantes seront mises en place :

- Avertissement verbal à l'enfant
- Avertissement verbal à l'enfant et appel au parent
- Avertissement écrit remis au parent
- Suspension de l'enfant pendant 2 jours
- Renvoi de l'enfant (sans remboursement possible)

Note : Un mauvais comportement grave et/ou sérieux pouvant mettre en péril la sécurité des autres peut conduire au renvoi de l'enfant sans que des avertissements et/ou suspensions aient été donnés au préalable.

RÈGLEMENTS POUR LES ENFANTS

Prenez le temps de lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp :

En tout temps :

- Je reste avec mon animatrice/animateur en tout temps;
- J'écoute les consignes de mon animatrice/animateur et celles des autres responsables;
- Je joue sans bousculer mes camarades;
- Je me lave les mains lorsque demandé par mon animatrice/animateur;
- Je tousse dans le creux de mon bras;
- Si je me mouche, je jette le mouchoir immédiatement après et je me lave les mains;
- Je marche et je parle à voix basse dans les bâtiments;
- Je laisse à la maison tout appareil électronique (jouets, cartes à jouer de toutes sortes, bijoux, cellulaire, tout objet dangereux ou contondant, appareil photo, etc.)
- Je n'ai pas le droit d'utiliser le micro-ondes et les ordinateurs;
- Je respecte mon animatrice/animateur, mes camarades, le matériel et les lieux;
- Je fais preuve de respect envers les animateurs, les autres enfants, les lieux et le matériel

PISCINES

Les enfants des groupes de 7-8 ans et plus iront à la piscine.

En 2019, la Société de Sauvetage a lancé un nouveau programme « Défi nage avec moi » qui a pour objectif d'évaluer les habiletés aquatiques des jeunes afin de mieux encadrer l'accueil des groupes d'enfants lors de leurs visites à la piscine. À la suite du test de nage, un bracelet de couleur sera donné aux jeunes en fonction de leurs habiletés aquatiques.

1. Bracelet vert : **test de nage réussi**
2. Bracelet rouge : **test de nage non réussi**

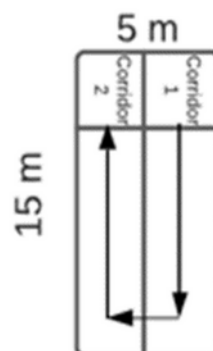
Pour obtenir son bracelet vert, l'enfant doit NAGER 2 LARGEURS (VENTRE ou DOS au choix) totalisant environ 25 mètres. L'enfant doit être à l'aise dans sa nage et réussir le test sans difficulté.

En cas de doute, le sauveteur peut demander au jeune de se maintenir à la surface de l'eau en effectuant **une nage sur place pendant 30 secondes**. Si non réussi = échec.

Le CCSE Maisonneuve ne permet pas la baignade en eau profonde, ni le tremplin. Si un enfant est plus petit que la grandeur réglementaire, il devra porter une veste de flottaison individuelle (VFI).

Se rafraîchir, une nécessité lors des chaudes journées d'été !

Lorsqu'aucune piscine et pataugeoire n'est prévu dans la journée, nous aurons au CCSE des jeux d'eau pour rafraîchir les enfants (arrosoirs, glissade sur gazon avec arrosoir, jeux divers, etc.).



AUTORISATION D'AGIR – SOINS D'URGENCE

En inscrivant votre enfant au camp de jour, vous autorisez la direction du CCSE Maisonneuve à faire en sorte que tous les soins nécessaires lui soient prodigués. Vous autorisez également la direction du CCSE Maisonneuve à transporter votre enfant par ambulance ou autrement (à vos frais) et à le faire admettre dans un établissement de santé au besoin. De plus, en cas d'urgence ou s'il est impossible de vous joindre, vous autorisez le médecin choisi par les autorités du camp de jour à prodiguer à votre enfant tous les soins médicaux requis par son état.

CALENDRIER

DU 25 JUIN AU 15 AOÛT 2025

Semaine 1	25 au 27 juin
Semaine 2	1er au 4 juillet (fermé le lundi 30 juin)
Semaine 3	7 au 11 juillet
Semaine 4	14 au 18 juillet
Semaine 5	21 au 25 juillet
Semaine 6	28 juillet au 1er août
Semaine 7	4 au 8 août
Semaine 8	11 au 15 août

HORAIRE DU PAC D'ÉTÉ

- PAC d'été : Lundi au vendredi de 9h à 16h
- Service d'accueil : Lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 18h

IMPORTANT : Le camp du PAC d'été sera **fermé le lundi 30 juin** pour la Fête du Canada.

TARIFS ET FRAIS

Tarif résident MHM

Carte de membre	5\$
Frais d'inscription	15\$
Grande sortie	40\$ chaque

Semaine 1	Semaines 2 à 8	
40\$	65\$ / semaine	PAC d'été (12 ans)
21\$	35\$ / semaine	Service d'accueil

Tarif résident hors MHM

Semaine 1	Semaines 2 à 8
55\$	90\$ / semaine

RABAIS

Camp de jour offrant un programme d'accessibilité financière aux familles à faible revenu. **Rabais de 25%** sur le camp et les sorties. Preuve de revenu exigée. Ne peut être jumelé à aucune autre offre.

Le rabais est applicable en personne seulement. Notez que si vous vous inscrivez en ligne, vous n'aurez pas accès au rabais par la suite.

Pour le **2e enfant Rabais de 10%** et pour le **3e enfant Rabais de 25%** d'une même famille résidant à la même adresse. Applicable sur les camps réguliers et spécialisés uniquement. Pour bénéficier de ce rabais, l'inscription doit se faire en personne seulement. Rabais applicable sur le prix le plus bas.

DESCRIPTION DU PAC D'ÉTÉ

Un milieu de vie estival spécial pour les jeunes de 12 ans avec des activités et des jeux adaptés à leur âge. Cet été est le moment pour eux de s'amuser, avoir des temps libres avec leurs ami.e.s. Une transition progressive vers l'adolescence avec des temps réservés pour apprendre autour d'ateliers ludiques et, tout simplement, grandir et gagner en maturité. **Votre enfant doit avoir 12 ans avant le 30 septembre pour intégrer le PAC d'été (Pré-ados du CCSE) et le chandail de camp n'est pas obligatoire.**

LES GRANDES SORTIES

Dates	Sorties	Tarifs MHM	Tarifs HORS MHM
26 juin	Mont-Royal (Slackline - activités sportives)		Gratuit
2 juillet	Parc nature du Ruisseau-De Montigny		Gratuit
10 juillet - Départ 9h *	Mégamaze	40\$	50\$
16 juillet	Vieux-Montréal		Gratuit
24 juillet - Départ 8h30 *	Archipel Amélio	40\$	50\$
30 juillet	Plage de Verdun		Gratuit
7 août - Départ 9h *	Nid'Otruche	40\$	50\$
13 août	Mini putt		Gratuit

Pour chacune des grandes sorties :

- Une liste de matériel sera transmise la semaine précédente;
- Chandail du camp non obligatoire;
- Prendre note que si l'enfant n'est pas inscrit à la grande sortie, il devra demeurer à la maison.

PAC D'ÉTÉ

SERVICE D'ACCUEIL

Semaine 1	Semaines 2 à 8	
21\$	35\$ / semaine	Résident MHM
36\$	60\$ / semaine	HORS MHM

COMMUNICATIONS

Diverses activités organisées selon les intérêts et la créativité des enfants. Offert de **7h à 9h** et de **16h à 18h**
(NB : pas d'inscription à la journée)

- La programmation hebdomadaire sera envoyée par courriel les vendredis pour la semaine suivante et sera accessible sur le site Internet du CCSE Maisonneuve.
- Au besoin, certaines informations importantes et rappels seront envoyés par courriel.

NOUS JOINDRE

Informations disponibles au www.ccse.ca | 438 384-3332 | Adresse : 4375, Ontario Est, Montréal, Québec, H1V 1K5

Personne responsable : Andreann Perreault, Coordinatrice Enfance-Jeunesse, a.perreault@ccse.ca

La programmation de ces activités nombreuses et variées et à un coût très abordable est rendue possible grâce à la participation de nos partenaires :



Gouvernement
du Canada



PAC D'ÉTÉ

POLITIQUE DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT PAC D'ÉTÉ 2025

En cas d'annulation avant le début du camp (20 juin 2025, 16h) aucun frais ne sera facturé

En cas de modification ou annulation des semaines pendant de camp de la part du client :

- **Des frais de pénalité de 10% des services non reçus à l'occurrence de 50\$ maximum** vous seront chargés automatiquement lors de toute modification ou d'annulation après le début du camp.
- Les frais d'inscription (15 \$), chandail de camp de jour (10\$), vignette de stationnement (8\$) et de carte de membre (5 \$) ne sont pas remboursables.

En cas d'expulsion de l'enfant :

- Dans une situation où l'enfant serait renvoyé du camp à la suite d'un mauvais comportement, le coût des services non rendus sera remboursé.
- Les frais d'inscription (15 \$), chandail de camp de jour (10\$), vignette de stationnement (8\$) et de carte de membre (5 \$) ne sont pas remboursables.

Procédure pour demander un remboursement :

- Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit (vous retrouverez le formulaire prévu à cet effet à la réception du camp de jour ou sur le site Internet du CCSE Maisonneuve).
- Remettre le formulaire à la réception du camp de jour ou par courriel : info@ccse.ca. **La date de réception de la demande fait foi pour établir la date du remboursement.**
- Le remboursement sera effectué dans les 10 jours suivant la réception de la demande.

Important : Aucun remboursement ne sera accordé, peu importe le motif, pour des journées d'absence.

PAC D'ÉTÉ PRÉINSCRIPTIONS *

Date : 3 avril 2024

Heure : 11h à 19h

* Critères d'admissibilité : Avoir été inscrit à l'été 2024 (Fraterie acceptée)

INSCRIPTIONS

Date : 4 avril 2025

Heure : 13h à 19h

- À des fins d'équité, la moitié des inscriptions est permise par Internet. Inscription en ligne ou en personne (distribution de no. de passage dès 8h30) Inscription en continu du 7 avril au 18 juin 2025 selon les places disponibles.
- Aucune réservation. Aucune assistance téléphonique ne sera possible en dehors des heures d'inscriptions et des heures d'ouverture du CCSE.

Assurez-vous de créer ou de mettre à jour votre compte sur la plateforme des inscriptions (Sport-Plus) sur notre site Internet avant la période d'inscriptions.

RENCONTRE DES PARENTS : Mardi 10 juin à 18h

Détails sur le fonctionnement, le déroulement d'un horaire type et les réponses à vos questions. Rencontre virtuelle sur Zoom. Le lien pour vous connecter sera envoyé par courriel le jour même.

BON ÉTÉ À TOUS !